

1

INSTITUT DES METIERS DU NOTARIAT - IMN

FORMATION CLERC REDACTEUR



→ PRESENTATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU CLERC REDACTEUR

Afin de mieux répondre aux besoins de la profession notariale la mise en place d'une telle formation permettra aux diplômés en droit de pouvoir intégrer une étude notariale et de pourvoir à un poste de clerc rédacteur.

L'**IMN** (Institut des Métiers du Notariat) spécialisé dans le secteur du notariat innove par cette formation professionnelle et répond ainsi aux besoins de formation pratique.

Ainsi les jeunes recrues ne seront pas formés sur le tas au sein des études notariales mais embrasserons leur future carrière avec professionnalisme, méthodes et rigueur.

→ Objectifs

Le diplômé «clerc rédacteur» est un collaborateur d'un office notarial ou d'un cabinet de juriste tels que par exemple (notaire, avocat, greffier, huissier). Ce clerc rédacteur assume la rédaction des actes qui seront signés par le notaire.

Au sein de l'étude notariale, le clerc travaille en étroite collaboration avec le service comptable et le service des formalités. De ce fait selon ses compétences et son niveau, il pourra passer d'un service à l'autre.

Cette formation permettra à l'étudiant de :

- Rédiger des actes simples sous le contrôle du notaire
- Effectuer les formalités antérieures et postérieures à l'acte
- Calculer la pré-taxe
- Recueillir traiter et classer l'information avec méthode et rigueur
- Organiser une réunion, une consultation, en faire la synthèse
- Comprendre un texte juridique
- Utiliser les bases de données juridiques et logiciels professionnels, trouver les références juridiques

→ Profil souhaité

Cette formation professionnelle de clerc rédacteur est réservée aux étudiants titulaires d'un diplôme en droit BAC+3, BAC+4 ou par équivalence de diplôme.

→ Formation

La formation d'une durée de 12 mois s'articule autour d'enseignements juridiques, fiscaux et comptables. Elle est dispensée par des universitaires et des professionnels et complétée d'une expérience pratique d'un stage de 4 mois au sein d'un d'office notarial donnant lieu à un rapport de stage.

Les enseignements dispensés sont les suivants:

- Enseignement généraux de droit, notarial, immobilier, commercial, patrimonial.
- Droit de la publicité foncière.
- Fiscalité –Comptabilité (générale et notariale)
- Informatique
- Apprentissage du logiciel

Pour assurer une meilleure qualité d'enseignement l'effectif est de 25 élèves maximum par promotion. Le corps enseignant est composé de professeurs et de praticiens de droit notarial (notaire, notaire assistant et Clerc).

→ LES DÉBOUCHÉS DU DIPLÔME « CLERC REDACTEUR ».

Les titulaires du diplôme de « Clerc Rédacteur » peuvent s'ils le souhaitent, s'insérer immédiatement dans la vie active en intégrant une étude Notariale en qualité de :

- Clerc de notaire aux actes courants
- Clerc de notaire aux successions
- Clerc de notaire en droit des sociétés
- Assistant comptable-taxateur
- Assistant clerc aux formalités

Et d'autres structures tels que :

- Banque
- Entreprises privées
- Bailleurs privés et sociaux
- Justice

→ Comment s'inscrire

L'institut procède à l'étude d'un dossier de candidature, les candidats retenus sont soumis à des épreuves écrites et à un entretien oral de motivation. (Uniquement 25 candidats seront retenus).

Pour les étudiants hors du Sénégal des sessions d'examen s'organiseront au niveau local.

Veuillez contacter directement le secrétariat au **00 221 33 825 92 71** ou par mail à l'adresse suivante accueil@ipji-senegal.com en prenant le soin de préciser votre pays de localisation.

Le dépôt du dossier complet est à déposer directement à l'institut IPJI Mermoz Pyrotechnie n°31 (à côté de l'ambassade du Ghana) ou renvoyer par mail à l'adresse suivante: accueil@ipji-senegal.com

→ Poursuite des études

Des possibilités de reprises ou de poursuite d'études à l'issue de l'obtention du diplôme de clerc rédacteur sont envisageables si l'étudiant le souhaite en fonction de son niveau.

Il pourra également poursuivre ses études en intégrant l'un de nos Master 1 et Master 2 ou l'un des Centre de Formation Professionnel des Notaires (CFPN) voire d'intégrer une faculté de droit française pour préparer le Diplôme Supérieur de Notaire (DSN).

Les points forts de cette formation:

- possibilité d'effectuer ce stage au sein d'offices notariaux .
- apprentissage des logiciels professionnels.